



MIEUX GERER SON TEMPS DANS L'AGENCE

PRESENTATION

ENJEUX	L'efficacité d'une agence ne se limite pas seulement aux compétences individuelles ou collectives. Savoir gérer son temps et définir chaque jour ses priorités est primordial, pour chacun, pour l'équipe, et le manager (l'architecte !) qui possède la clairvoyance de ses objectifs, et la capacité à organiser les tâches assignées à chacun de ses collaborateurs. Une agence efficace, c'est le reflet d'une agence professionnelle !		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les facteurs « chronophages » dans l'organisation de son travail- Acquérir les compétences permettant de mieux gérer son temps et donc d'éliminer les urgences, de consacrer plus de temps à ce qui est réellement important et d'augmenter son efficacité dans son travail- Découvrir et pratiquer un outil permettant de passer le temps juste (qualitativement et quantitativement) dans une délégation à ses collaborateurs ou collègues- Découvrir et pratiquer quelques outils simples permettant de mener des réunions plus courtes et plus productives- Mieux intégrer sa vie professionnelle au sein de sa vie au sens large.- S'approprier et mettre en place ces méthodologies dans son environnement de travail quotidien grâce à un accompagnement individuel.		
MOYENS PEDAGOGIQUES	Copie des diapos présentées pendant la formation Mise en pratique et exercices sur cas d'école et situations vécues par les participants		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none">- jour 1 : Planification stratégique / parallèle référentiel de vie de l'individu / stratégie de l'entreprise / Planning opérationnel : hebdomadaire, quotidien, gestion des interruptions- Jour 2 : Supports matériels indispensables / La délégation / Les réunions- Jour 3 : suivi et résolution des problèmes rencontrés par les participants lors de la mise en place de la méthodologie dans leur environnement professionnel		
SUIVI ET SANCTION	<ul style="list-style-type: none">- Feuille d'émargement- Fiche d'évaluation- Journée de débriefing		
PRE-REQUIS	NON		
DATES ET DUREE	03 mai 2010 04 mai 2010 14 juin 2010 date à valider entre participants	3 jours	soit 21 heures
HORAIRE	de 9h à 17h30		
LIEU	Maison des architectes 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 NANCY		
PUBLIC	Architectes et leurs collaborateurs		
EFFECTIF MAXIMUM	12 participants		
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	24 avril 2010		
ORGANISME DE FORMATION	ALFA - Association Lorraine pour la Formation continue des Architectes n° SIRET : 332 493 295 000 15 - code APE 8559B déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41 54 02810 54 auprès du préfet de région de Lorraine 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy		
ORGANISME PARTENAIRE	CRONO CONCEPT		
EQUIPE PEDAGOGIQUE	Cette formation est conçue et animée par l'équipe de CRONO-CONCEPT		
COÛT	de 510,00 € à 1 440,00 € comprenant : participation au stage supports de formation et documentation Les stagiaires sont invités aux repas et collations Prise en charge FIF-PL = 150,00€ maxi, OPCA-PL = 240,00 HT / jour environ		



MIEUX GERER SON TEMPS DANS L'AGENCE

BULLETIN D'INSCRIPTION

DATES | 03/05/2010 | 04/05/2010 | 14/06/2010

STAGIAIRE

NOM - _____ PRENOM - _____
PROFESSION - _____ SOCIETE - _____
ADRESSE - _____
TEL - _____ FAX - _____
COURRIEL - _____

VOUS ETES Gérant
 Salarié
 Installé à son compte depuis moins de 3 ans
(joindre justificatif de création d'agence) (dans la limite de 3 places, par ordre d'arrivée)
(cochez les cases qui vous concernent)

TARIFS

ARCHITECTE DEMANDEUR D'EMPLOI Contacter ALFA (03 83 17 17 24)

LIBERAL	<input type="checkbox"/>	1 020,00 €	si inscription avant le	17/04/2010
		<i>soit 852,84 € HT</i>		
	<input type="checkbox"/>	1 225,00 €	si inscription à partir du	18/04/2010
		<i>soit 1 024,25 € HT</i>		
NOUVEL INSTALLE	<input type="checkbox"/>	510,00 €	si inscription avant le	17/04/2010
		<i>soit 426,42 € HT</i>		
	<input type="checkbox"/>	1 020,00 €	si inscription à partir du	18/04/2010
		<i>soit 852,84 € HT</i>		
SALARIE	<input type="checkbox"/>	1 200,00 €	si inscription avant le	17/04/2010
		<i>soit 1 003,34 € HT</i>		
	<input type="checkbox"/>	1 440,00 €	si inscription à partir du	18/04/2010
		<i>soit 1 204,01 € HT</i>		

(cachet de la Poste faisant foi)

Places limitées à 12 personnes - Clôture des inscriptions le **24/04/2010**

PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre de ALFA qui sera débité après la formation
- L'inscription sera prise en compte à réception du chèque d'acompte, dans l'ordre d'arrivée

Signature et cachet

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

Date

Fait à

BULLETIN ET CHEQUE A RENVOYER A

**A.L.F.A.
Maison des Architectes
24, rue du Haut Bourgeois
54 000 NANCY**

CONDITIONS GENERALES

- 1 - Objet** Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA. ALFA propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs. Toute personne du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc) peut suivre ces formations, après validation du Comité Directeur de l'Association.
- Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine : enregistrement sous le numéro 41 54 02810 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
- Son numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15
- 2 - Modalités d'inscription et de paiement**
- L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.
 - Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :
ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy
Tél : 03 83 17 17 24 - Fax : 03 83 36 48 80
E.mail : alfa@archilink.com - Site : www.alfa-formation.org
 - Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCA PL, FAFIEC, autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.
 - Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier, fax ou mail, il est alors considéré comme pré-inscription. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque d'acompte demandé dans le bulletin.
- 3 - Obligations respectives**
- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation simplifié accompagné d'une fiche de présentation, du programme détaillé, et des conditions générales.
 - Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.
 - Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.
 - A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, feuille d'émargement...).
- 4 - Tarifs**
- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.
 - ALFA est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 19,6%)
 - Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques, et la documentation.
 - Des tarifs spécifiques sont proposés aux nouveaux installés depuis moins de trois ans (joindre justificatif) et aux salariés. Ces prix figurent sur le bulletin d'inscription.
 - Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places disponibles après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.
- 5 - Délai de rétractation**
- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par simple lettre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
- 6 - Report / Annulation / Absence**
- Du fait de ALFA :
- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
- Du fait du stagiaire :
- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, reçues moins de 7 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L.920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.
 - En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.
 - Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre les modules pour lesquels il n'a pu être présent pour ce cas de force majeure, lors d'une session ultérieure.
 - Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, mariage, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, etc, soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO.
 - La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.
 - L'Attestation de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC, etc ...) et accompagnée des feuilles d'émargement, totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.
- 7 - Règlement des litiges**
- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.